

Jeu-questionnaire sur les frais de gestion

Séminaire FTQ sur la retraite et les
assurances collectives, 27 et 28 mars
2014

Question no1

- Parmi ces éléments, lequel ne fait pas partie des frais de gestion?
 - A. Honoraires du gestionnaire
 - B. Frais de transaction
 - C. Frais pour le versement des prestations

Réponse no1

- Frais pour le versement de prestations

Commentaires (no1)

- Les frais d'administration comprennent généralement « les dépenses encourues par la perception des cotisations, par le versement des prestations, par l'administration générale du régime et par la transmission de l'information aux membres ».
- Les frais de gestion comprennent « les honoraires du gestionnaire ainsi que les frais de transaction [...] »

Source: Pelletier, Jean-Jacques *et coll.*, 2008, *Gestion financière des caisses de retraite*, Montréal, Béliveau Éditeur, p.28.

Question no2

- Parmi les choix suivants, lequel ou lesquels font partie des responsabilités d'un régime à cotisation déterminée?
 - A. Former un comité de retraite
 - B. Faire une évaluation actuarielle
 - C. Faire le suivi des gestionnaires
 - D. A et C
 - E. A et B

Réponse no2

- D. A et C

Commentaires (no2)

- Dans un régime à cotisation déterminée, un comité de retraite doit être formé s'il y a plus de 25 participants et participantes.
- Le comité de retraite doit accomplir plusieurs fonctions, dont la supervision du travail des fournisseurs de services.
- Seuls les régimes à prestations déterminées doivent faire une évaluation actuarielle afin de mesurer la santé financière du régime.

Question no3

- Quelle est la moyenne des frais de gestion pour les fonds communs de placement au Canada? (actions)
 - A. 1 %
 - B. 1,5 %
 - C. 2 %
 - D. 2,5 %
 - E. 3 %

Réponse no3

- D. 2,5 %

Commentaires (no3)

- Les frais de gestion au Canada sont parmi les plus élevés au monde pour les fonds d'actions. À titre d'exemple:

Moyenne mondiale	1,29 %
Belgique	1,05 %
États-Unis	1,11 %
Italie	1,92 %
Canada	2,56 %

Source: Khorana, Ajay, Henri Servaes et Peter Tufano, 2008, « Mutual Fund Fees Around the World », *The Review of Financial Studies*, vol. 22, no 3, p. 1280.

Question no4

- Vous investissez 10 000 \$ sur une période de 45 ans dans un fonds commun de placement dont les frais de gestion s'élèvent à 2,5 %. À la date d'échéance, votre placement vaut un peu moins de 30 000 \$. Si les frais avaient été de 1 % au lieu de 2,5 %, quel montant auriez-vous obtenu?
 - A. 42 000 \$
 - B. 57 000 \$
 - C. 72 000 \$
 - D. 80 000 \$

Réponse no4

- B. 57 000 \$

Commentaires (no4)

- <http://www.congresdutravail.ca/centre-daction/la-securite-des-retraites-pour-tous/la-verite-sur-les-reer-et-les-frais-de-gestion-de>

Question no5

- Quels sont les frais de gestion du Fonds de solidarité FTQ?
 - A. 1,2 %
 - B. 1,4 %
 - C. 1,6 %
 - D. 1,8 %
 - E. 2,0 %

Réponse no5

- Au 31 mai 2013, les frais de gestion du Fonds de solidarité FTQ s'élevaient à 1,4%.

Commentaires (no5)

SOMMAIRE DES FRAIS PAYABLES PAR L'INVESTISSEUR

Frais d'adhésion pour un nouvel actionnaire (payables une seule fois)	25 \$
Frais annuels	0 \$
Frais de rachat ou de cession	0 \$
Frais de transfert dans un REER ou un FERR	0 \$
Frais d'ouverture d'un REER ou d'un FERR	0 \$
Ratio des charges totales d'exploitation au 31 mai 2013	1,4 %

Question no6

- Parmi ces actifs, lequel coûte le plus cher à gérer?
 - A. Placements privés
 - B. Obligations
 - C. Actions

Réponse no6

- A. Placements privés

Commentaires (no6)

« [...] la gestion de certaines catégories d'actifs comme le capital de risque, l'immobilier ou les placements privés est plus dispendieuse que celle des actions, qui est elle-même plus dispendieuse que celle des obligations. »

Source: Pelletier, Jean-Jacques *et coll.*, 2008, *Gestion financière des caisses de retraite*, Montréal, Béliveau Éditeur, p.703.

Question no7

- Pour un portefeuille d'actions, est-ce que des frais de gestion élevés garantissent de meilleurs rendements à long terme?
 - A. Oui
 - B. Non
 - C. Ça dépend

Réponse no7

- B. Non (pas nécessairement)

Commentaires (no7)

- Plusieurs études montrent que très peu de gestionnaires en gestion active sont en mesure de battre leur indice de référence à long terme.
 - Wimmers, Chhabra et Wallick, 2013, « The Bumpy road to outperformance », *Vanguard*, Juillet.
 - Ferri et Benke, 2013, *A Case for Index Fund Portfolios*, Juin.

Commentaires (no7)

- D'autres études ont comparé la performance des fonds communs de placement et des caisses de retraite pour la gestion du portefeuille d'actions. Les fonds communs de placement sont généralement moins performants que leur indice de référence alors que les caisses de retraite (PD-CD) sont tout aussi performantes que leur indice de référence.
 - Ambachsteer, Keith et Rob Bauer, 2007, « Do Canadian mutual funds produce fair value for their customers? », *Benefits Canada*, 1^{er} Mars 2007.
 - Bauer, Frehen, Lum, Otten, 2006, *Economies of Scale, Lack of Skill or Misalignment of Interest?*

Question no8

- En 2013, le rendement de l'indice S&P/TSX de la bourse de Toronto a été de 13%. Quel a été le rendement médian (ni le meilleur ni le pire, mais dans le milieu) des gestionnaires en actions canadiennes au cours de l'année 2013 (avant frais de gestion) ?
 - A. 7%
 - B. 10%
 - C. 13%
 - D. 15%
 - E. 20%

Réponse no8

- E. 20%

Commentaires (no8)

Question no9

- En 2009, le rendement de l'indice S&P/TSX de la bourse de Toronto a été de 35%. Quel a été le rendement médian (ni le meilleur ni le pire, mais dans le milieu) des gestionnaires en actions canadiennes au cours de l'année 2009 (avant frais de gestion) ?
 - A. 22%
 - B. 30%
 - C. 33%
 - D. 37%
 - E. 40%

Réponse no9

- C. 33%

Commentaires no9

- Après les questions huit et neuf, il pourrait être intéressant de mettre l'accent sur le fait qu'une caisse doit mesurer la performance d'un gestionnaire à long terme et à court terme.
- La performance à court terme n'est pas un indicateur adéquat pour mesurer la performance d'un gestionnaire

Question no10

- Est-ce que les frais de gestion et d'administration doivent faire partie des informations transmises aux participants et aux participantes?
 - A. Oui
 - B. Non
 - C. Ça dépend

Réponse no10

- C. Ça dépend

Commentaires (no10)

- S'il s'agit d'un régime à cotisation déterminée où les participants choisissent leurs placements, le promoteur du régime doit s'assurer que les participants aient accès aux informations sur les frais de gestion si elles ne sont pas incluses dans le relevé.
- Pour un régime CD avec une politique commune de placement ou un régime PD, il n'est pas nécessaire de transmettre automatiquement ces informations. Toutefois, le comité de retraite doit rendre disponibles plusieurs documents disponibles aux participants et aux participantes.

Question no12

- Bien que les frais de gestion peuvent varier d'un régime à l'autre en fonction, notamment de la stratégie de placement, quel pourrait être l'ordre de grandeur des frais de gestion d'un régime ayant une caisse de 100 M\$ gérée de manière active par 4 gestionnaires?
 - A. Moins de 0,2 % de la caisse (200 000 \$ par année)
 - B. 0,4 % de la caisse (400 000 \$ par année)
 - C. 1 % de la caisse (1 M\$ par année)
 - D. 1,5 % de la caisse (1,5 M\$ par année)

Réponse no12

- B. 0,4% de la caisse (400 000\$ par année)

Commentaires (no12)

- Parler des économies d'échelle pour les caisses de grande taille